

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 14 novembre 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Séance publique**1. Démission membre du Collège**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide

De prendre acte de la démission de Monsieur Antonin COLLINET en tant que membre du Collège de zone et dès lors en tant que président du Collège.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Onhaye), le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 24/10/2025.

3. Décision de tutelle - Approbation modification du cadre du personnel - Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province de Namur du 21 octobre 2025 approuvant la délibération du Conseil de zone du 19 septembre 2025 portant modification du cadre du personnel opérationnel et administratif contenu dans le plan du personnel.

4. Composition du Collège de zone et élection d'un nouveau membre

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de ne pas modifier la composition du Collège de zone et de maintenir à cinq le nombre de ses membres ; De procéder, au scrutin secret, à l'élection d'un nouveau membre du Collège de zone ; De désigner comme membre du Collège de zone le conseiller suivant : Madame Mélanie HAVENNE, Députée provinciale, dont le mandat commencera le 15 novembre 2025.

5. MP Achat tables ergonomiques pour le dispatching (accord-cadre) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-025 du marché "Achat de tables ergonomiques de dispatching (Accord-cadre)" dont le montant estimé s'élève à € 45.454,52 hors TVA ou € 54.999,96, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assorti de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98 et à inscrire au budget des exercices suivants.

6. MP Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers, ambulances) - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-028 dont le montant estimé du marché "Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers et ambulances) - Accord-cadre", s'élève à € 70.247,92 hors TVA ou € 85.000,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assorti de la technique de l'accord-cadre ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53 et à inscrire au budget des exercices suivants.

7. Procédure achats/MP - Création de conditions générales d'achats pour marchés de faible montant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de valider les conditions générales d'achat applicables aux marchés de faible montant conclus pas simple facture acceptée ; De prendre connaissance des corrections apportées dans les tableaux et les outils internes disponibles relatifs à la procédure d'achat et de marché public et du nouvel outil 3 - canevas de réception ; De prendre connaissance du nouvel outil qui sera utilisé pour la réception de fournitures et services ainsi que des clauses acheteur public applicable pour les marchés de faible montant.

8. Règlement de travail relatif au travail délocalisé

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le règlement relatif au travail délocalisé, applicable à tout le personnel administratif et opérationnel professionnel, qui constituera le Titre XVIII du Règlement de travail ; De considérer les différents formulaires établis comme des documents internes aux services, qui ne font pas partie intégrante du règlement ; De modifier la numérotation du Titre XVIII actuel (Divers), qui devient le Titre XIX ; De fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2026, étant entendu que la mise en œuvre du télétravail et du travail en bureau satellite ne pourra avoir lieu que sous réserve de la disponibilité du matériel informatique nécessaire.

9. Recrutement sapeur-pompier volontaire – Appel à candidatures pour constituer une nouvelle réserve

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à candidatures pour constituer une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ; D'approuver le règlement relatif au concours de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires et à la composition du jury ; De publier l'avis de recrutement sur le site internet de la zone ainsi que sur le site du SPF Intérieur, Direction générale de la Sécurité civile, au moins 30 jours avant la date limite de dépôt des candidatures.

10. Recrutement agent administratif – Vacance d'emploi

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un poste d'employé administratif D4 pour le service Ressources et Relations Humaines au 1er janvier 2026 ; De faire appel à la réserve de recrutement de 2025 afin de pourvoir à cet emploi.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente,
Mélanie HAVENNE

